Commune de Mignovillard
Petit-Villard – Froidefontaine – Essavilly
Communailles-en-Montagne

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Contrat de location 2020

Salle des fêtes et salle de convivialité

La Commune de Mignovillard, représentée par M. Florent SERRETTE, maire, accorde la location de la salle des fêtes de Mignovillard ou de la salle de convivialité de Communailles-en-Montagne au locataire ci-dessous, pour la date et l'objet mentionnés :

Prénom et NOM : .....

Association *(le cas échéant)* : .....

Adresse : .....

Code postal et commune : .....

Téléphone et courriel : .....

Date et objet de la location : .....

		Entourez le tarif applicable			
	Type de location	**Hab.**	**Pers. ext.**	**Asso.**	**+ Fluides** Eté : 1/05 > 30/09 Hiver : 1/10 > 30/04
Salle du rez-de-chaussée	Enterrement	Gratuit	—	—	Eté : 5 €/jour Hiver : 10 €/jour
	1 jour (lun. à dim.) sans cuisine ni vaisselle	50 €	70 €	20 €	
	1 jour de semaine (lun. à ven. ap-m) avec cuisine et vaisselle	60 €	90 €	30 €	
	Week-end avec cuisine et vaisselle	90 €	130 €	40 €	
	Assemblée générale, conférence sans repas	Gratuit	25 €	Gratuit	
	Caution	200 €	200 €	200 €	
Grande salle	Enterrement	Gratuit	—	—	Eté : 10 €/jour Hiver : 20 €/jour
	1 jour (lun. à dim.) sans cuisine ni vaisselle	100 €	150 €	40 €	
	1 jour de semaine (lun. à ven. ap-m) avec cuisine et vaisselle	140 €	200 €	70 €	
	Week-end avec cuisine et vaisselle	210 €	300 €	100 €	
	Assemblée générale, conférence sans repas	Gratuit	35 €	Gratuit	
	Caution	400 €	400 €	400 €	
Bâtiment complet	1 jour de semaine (lun. à ven. ap-m) avec cuisine et vaisselle	200 €	280 €	100 €	Eté : 15 €/jour Hiver : 30 €/jour
	Week-end avec cuisine et vaisselle	270 €	380 €	140 €	
	Caution	600 €	600 €	600 €	
Salle de convivialité de Communailles	1 jour	35 €	50 €	20 €	Eté : 5 €/jour Hiver : 10 €/jour
	Caution	200 €	200 €	200 €	

Commune de Mignovillard
4 rue de Champagnole
39250 MIGNOVILLARD

tél. 03 84 51 31 02

mairie@mignovillard.fr
www.mignovillard.fr

Pour information :

- Pénalité pour ménage non conforme (par locaux et vaisselle) : 100 €
- Pénalité pour éclairage ou chauffage non éteint : 60 €
- *Les tarifs sont applicables pour les locations du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris lorsque la réservation est réalisée au préalable.*

Montant total de la location :

- Locaux..... [ ]
- Fluides..... [ ]
- Total ..... [ ] soit un versement d'arrhes (20 %) de [ ]

Caution à verser lors de la remise des clés (**cochez la case adaptée**) :

❑ 200 € (salle du rdc ou de convivialité) ❑ 400 € (gde salle) ❑ 600 € (bâtiment)

Le locataire déclare :

- avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle des fêtes ;
- s'engager à respecter ledit règlement et les heures d'état des lieux ;
- comprendre que la location sera confirmée par la signature de ce contrat et le versement d'arrhes représentant 20 % du tarif de location ;
- transmettre une attestation d'assurance « responsabilité civile » ;
- prendre note que tout objet ou mobilier cassé ou détérioré sera facturé.

Fait à ....., le .....

Le locataire, **Le Maire,**

Florent SERRETTE